



**106<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE  
(CPF)**

**Contribution du Secrétaire général de la CONFEMEN,  
le Professeur Abdel Rahamane BABA-MOUSSA**

**Paris, France**

**26 mars 2019**

- **Madame la Secrétaire générale de la Francophonie ;**
- **Monsieur l'Administrateur de l'OIF ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants personnels des Chefs d'État auprès de la Francophonie ;**
- **Mesdames et Messieurs les responsables des Opérateurs de l'OIF ;**
- **Monsieur le Secrétaire général de la CONFEJES ;**
- **Monsieur le Président du Comité de suivi de la Conférence des OING ;**
- **Mesdames, Messieurs**

C'est un réel plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole pour la première fois à cette tribune en tant que Secrétaire général de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN). Aussi, voudrais-je tout d'abord saluer et féliciter Madame Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie, pour sa brillante élection et pour le discours riche d'enseignement dont elle vient de nous gratifier. Madame la Secrétaire générale, recevez tous mes vœux de pleins succès pour votre mandat à la tête de la Francophonie.

Je voudrais ensuite vous exprimer ma gratitude à tous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil permanent de la Francophonie pour le travail inlassable que vous abattez ici en vue d'atteindre les nobles idéaux de la Francophonie pour la construction d'un monde meilleur, juste, pacifique, prospère et durable.

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs, comme nous le savons tous, la CONFEMEN, a été créée dès les années 1960 avec pour mission de fournir des informations et partager les bonnes pratiques entre les pays membres afin d'aider les Ministres de l'éducation à la prise de décisions et à la mise en œuvre de politiques éducatives adaptées aux besoins des pays de la Francophonie. Dans la réalisation de cette mission, de nombreuses actions ont été menées, depuis, sous l'impulsion de mes prédécesseurs et je voudrais ici les féliciter et leur rendre hommage.

Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), réalise périodiquement des évaluations des acquis des élèves pour aider les pays à améliorer la qualité des apprentissages. Alors que dix (10) pays étaient engagés dans cette évaluation en 2014, on est passé à 15 pays pour l'édition 2019 avec des innovations comme : la comparaison de résultats des tests réalisés en français et en langues nationales ou en anglais dans certains pays et une enquête sur les connaissances de contenu et didactiques des enseignants dont on sait qu'elles impactent les acquis scolaires.

Par ailleurs, ce programme suscite aujourd'hui l'intérêt de plusieurs pays qui sollicitent l'accompagnement de la CONFEMEN pour la mise en place de dispositifs nationaux d'évaluation des acquis, l'évaluation des connaissances des enfants entrant au primaire et

sortant de différentes structures de préscolaire, l'analyse et l'amélioration des curricula en vue de la mise en place d'un référentiel commun de compétences dans l'éducation de base, etc. Autant de sollicitations qui révèlent la notoriété du programme et la nécessité d'en revisiter l'envergure.

A côté du PASEC, la CONFEMEN a pris l'initiative de créer, avec l'appui de différents partenaires, l'Observatoire pour la qualité de l'éducation (OQE). Après la phase pilote qui vient de s'achever, la deuxième phase qui vient de démarrer permettra de structurer et rendre opérationnel ledit Observatoire d'ici à 2021. Les leçons tirées de la phase pilote ont conduit à repenser les missions de l'Observatoire de la qualité de l'éducation. Il s'agit, conformément à son appellation, de le considérer, non pas comme un organe de plus pour collecter et traiter des données - auquel cas il serait en concurrence avec des structures existantes comme l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU), les autres observatoires existant voire le PASEC - mais plutôt comme une structure de veille et de prospection pour anticiper les grands enjeux actuels et à venir de l'éducation, les explorer et fournir aux pays membres des informations utiles à la prise de décisions en matière de réformes du système éducatif pour assurer la qualité de l'éducation.

C'est autour de ces deux programmes complémentaires, l'OQE et le PASEC, que la CONFEMEN doit redéfinir son identité afin d'opérer les réformes organisationnelles requises en son sein.

### **Madame la Secrétaire générale**

#### **Mesdames et messieurs**

La CONFEMEN fêtera son soixantième anniversaire en 2020 et il est donc clair qu'elle est à la croisée des chemins, tant au regard du contexte international actuel que de celui de la Francophonie et des systèmes d'éducation et de formation. Elle a besoin de revisiter son identité et son organisation afin de se doter d'un souffle nouveau pour relever les grands défis d'aujourd'hui.

Ces défis sont liés d'abord aux exigences des ODD et en particulier ceux de l'ODD4 et de l'agenda pour l'éducation 2030, notamment :

- l'importance accordée au préscolaire et l'allongement de l'éducation de base jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire ;
- l'ouverture à l'apprentissage tout au long de la vie pour un accès à des « connaissances utiles » ;
- l'accent mis sur la formation technique et professionnelle et l'accès équitable à l'enseignement supérieur sur fond d'inclusion et d'équité entre garçons et filles.

Ces nouvelles orientations appellent à aller au-delà de la centration dominante actuelle sur l'accès à la scolarisation primaire universelle pour une approche plus holistique et inclusive de l'éducation. Le développement de la personne, dans toutes ses dimensions, est continu et l'éducation qui en est le moteur est donc à appréhender comme une continuité. La

CONFEMEN doit donc redéfinir dans ce sens son champ d'intervention, ses thèmes porteurs, sa composition et son organisation en conséquence.

Ces défis sont ensuite liés à la configuration actuelle des organisations internationales et des institutions de la Francophonie œuvrant dans le domaine de l'éducation. L'atteinte de l'ODD4 intéresse différentes organisations (UNESCO, UNICEF, GPE, etc.) et il est nécessaire, plus que par le passé, que la CONFEMEN capitalise les acquis de leurs interventions pour faciliter les synergies dans l'accompagnement des ministres des pays membres. De même, la CONFEMEN, ne peut fonctionner efficacement sans tenir compte des actions des autres institutions de la Francophonie que sont notamment, la CONFEJES, l'IFEFF, la DEJ mais aussi l'AUF, l'Université Senghor et TV5 voire le CAMES, pour ne citer que celles-là.

L'organisation actuelle est donc à revisiter afin de faciliter cette mise en synergie des actions et de créer les conditions d'une coopération franche, sincère et fructueuse.

Madame la Secrétaire général, cette préoccupation rejoint pleinement votre souhait, exprimé dans votre intervention à Marrakech, lors de la célébration du cinquantième de la CONFEJES et que j'ai noté avec beaucoup de plaisir : celui de voir les institutions de la Francophonie travailler dans la synergie et la complémentarité et non pas dans l'esprit de concurrence.

Et c'est pour cela, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et messieurs les représentants personnels des chefs d'État, je voudrais nous appeler – et j'espère que mon collègue de la CONFEJES approuvera - à une réflexion profonde sur la place et le rôle des conférences ministérielles de la Francophonie au regard des enjeux actuels.

La question est déjà évoquée dans les différentes rencontres avec les collègues de l'OIF (IFEFF, DEJ) et de la Francophonie (CONFEJES, AUF...) mais il serait judicieux que cela se poursuive dans un cadre plus formel, avec l'appui des hautes instances de la Francophonie.

Pour l'heure, en ce qui concerne la CONFEMEN, je pense qu'elle doit réaffirmer son identité et revisiter son organisation autour de son rôle politique d'accompagnement et d'aide à la décision des ministres de l'éducation : d'abord en amont et de façon prospective par l'anticipation et l'exploration des grandes tendances et enjeux actuels et futur de l'éducation afin de proposer aux Etats des moyens idoines pour relever les défis ; ensuite en aval à travers l'information sur l'état des systèmes d'éducation et de formation, notamment à travers l'évaluation des acquis des apprentissages (scolaire et non scolaire) et la proposition de mesures pertinentes pour les améliorer.

A cet égard, je voudrais partager avec vous trois axes principaux sur lesquels la CONFEMEN entend agir davantage pour contribuer efficacement à la réalisation des ODD en général et de l'ODD4 relatif à l'éducation en particulier.

Le premier porte sur le renforcement de la qualité des acquis de l'apprentissage, après les avancées quantitatives notées ces dernières années en matière d'accès à la scolarisation, de

nombreux enfants quittent encore précocement le système scolaire ou n'y entre pas, nécessitant des approches alternatives. Pour ceux qui y restent la qualité des acquis n'est pas toujours au rendez-vous, comme le montrent bien, notamment, les évaluations du PASEC 2014. Ces inégalités sont encore prégnantes entre garçons et filles, selon le niveau de richesse et selon le milieu de vie (rural/urbain). Je voudrais en profiter pour saluer votre initiative d'organiser une rencontre de haut niveau pour réfléchir spécifiquement à l'éducation des filles et la formation et l'autonomisation des femmes. Des actions pour améliorer la formation et la professionnalisation des enseignants, en plus du renforcement des alternatives pour la prise en charge des déscolarisés ou des non-scolarisés encore nombreux par la création de passerelles entre les différents lieux d'apprentissage qu'ils soient de type scolaire ou non, constitueront les axes d'interventions de la CONFEMEN auprès des ministres de l'éducation des pays membres au cours des prochaines années.

Le deuxième concerne le renforcement de l'utilité des connaissances dispensées dans le système éducatif, en accord avec les recommandations de l'ODD4. Cela renvoie doublement à l'adéquation entre formation et emploi, mais aussi à la capacité des systèmes éducatifs à doter les apprenants des compétences sociales : celles-là même qui favorisent la paix, la démocratie et la pleine expression de la citoyenneté aux plans national et mondial. La question du vivre ensemble et celle du développement de l'esprit d'entrepreneuriat doivent trouver leur place dans le système éducatif, et cela dès l'éducation de base. Cela est d'autant nécessaire que l'espace francophone est aussi traversée par des problématiques transversales comme la radicalisation, des différentes formes d'extrémismes qui menacent la paix, le respect de la diversité culturelle mais aussi le devenir de la jeunesse qui, confrontée au chômage et à la précarité de l'emploi, est rendue plus vulnérable à toutes les tentations.

Le troisième axe qu'il nous semble pertinent d'évoquer ici, est celui de la modernisation ou plutôt du renforcement de la modernisation des systèmes éducatifs des pays de la Francophonie via l'utilisation du numérique. Nous pensons que les inquiétudes suscitées par le développement du numérique notamment quant aux effets sur l'environnement ne doivent pas conduire à se priver des avancées considérables que cela peut avoir, tant sur la formation des enseignants que sur l'amélioration des curricula, l'innovation dans la pédagogie et le soutien scolaire, l'amélioration de la formation technique et professionnelle et le développement des sciences, technologie et mathématiques. L'accent est à mettre sur les progrès qualitatifs (contenus, qualité des acquis) plutôt que sur le quantitatif (profusion de matériels) et la réflexion doit se poursuivre pour un développement du numérique respectueux de l'environnement. Ne dit-on pas que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ? »

### **Mesdames et Messieurs**

Le combat pour une éducation de qualité pour tous dans l'espace francophone ne pourra être gagné que si nous choisissons de mettre l'accent sur la synergie d'action et la complémentarité. Nous ne pourrons relever nos défis que si nous travaillons pour renforcer

les projets existants et non pour démultiplier les projets et les structures de même nature. Pour cela, la question du partenariat pour l'éducation, la formation et l'autonomisation des jeunes, femmes et hommes, est à aborder dans un cadre formel avec l'appui des instances de la Francophonie au plus haut niveau.

Je réaffirme ici l'engagement de la CONFEMEN à œuvrer dans ce sens, avec les autres institutions de la Francophonie, pour améliorer l'efficacité de nos interventions auprès de nos pays membres et pour le développement des systèmes éducatifs francophones.

**Je vous remercie**